

Ô mort, où est ta victoire ?

Lettre pastorale des évêques de France
aux fidèles catholiques

Lourdes, le 8 novembre 2022

Chers frères et sœurs,

« Ô Mort, où est ta victoire ? » Cette question vient du fond des âges. Elle surgit de l'élan de vie déposé en chaque être humain lorsqu'il se révolte devant la mort. Car celle-ci lui apparaît en quelque sorte inhumaine.

Pour le croyant, la question semble jaillir de Dieu lui-même ! En effet, Dieu, le Maître de la vie, ne peut pas laisser la mort engloutir la vie : « Dieu n'a pas fait la mort », lisons-nous dans les Écritures d'Israël[1]. Pour le chrétien, l'interrogation est comme une réponse à notre inquiétude, selon la catéchèse de l'apôtre saint Paul sur la résurrection. Elle confirme l'espérance des prophètes annonçant que la mort sera vaincue :

La mort a été engloutie dans la victoire.

Ô mort, où est ta victoire ?

Ô mort, où est-il, ton aiguillon ? (1 Co 15,54b-55).

L'énigme de la mort et de la souffrance

La mort touche et interroge chacun d'entre nous. Mort d'un proche âgé s'éteignant doucement. Mort d'une personne enfin soulagée d'une grave maladie. Mort, tellement scandaleuse, d'un enfant, d'un jeune ou d'une personne très aimée, victime précoce d'une maladie, d'une épidémie ou d'un accident. Mort occasionnée par un attentat ou par la guerre. La mort est là, inévitable, avec souvent son cortège de souffrances. Spontanément, on peut dire qu'elle effraie. Oui, nous ne sommes pas faits pour la mort !

Les évêques du monde entier réunis au Concile Vatican II constataient : « C'est en face de la mort que l'énigme de la condition humaine atteint son sommet. L'homme n'est pas seulement tourmenté par la souffrance et la déchéance progressive de son corps, mais plus encore, par la peur d'une destruction définitive. Et c'est par une juste inspiration de son cœur qu'il rejette et refuse cette ruine totale et ce définitif échec de sa personne. Le germe d'éternité qu'il porte en lui, irréductible à la seule matière, s'insurge contre la mort[2]. »

Ces mêmes évêques affirmèrent aussi : « L'Église croit que le Christ, mort et ressuscité pour tous, offre à l'homme, par son Esprit, lumière et forces pour lui permettre de répondre à sa très haute vocation[3]. »

Ainsi, c'est en restant lucides sur notre propre peur tout en mettant notre foi en Jésus mort et ressuscité, que nous devons accueillir la question posée au sein de notre société : peut-on aider

[1] « Dieu n'a pas fait la mort, il ne se réjouit pas de voir mourir les êtres vivants. Il les a tous créés pour qu'ils subsistent ; ce qui naît dans le monde est porteur de vie : on n'y trouve pas de poison qui fasse mourir. La puissance de la Mort ne règne pas sur la terre, car la justice est immortelle. » (Sg 1,13-15)

[2] Constitution sur l'Église dans le monde de ce temps, *Gaudium et spes*, 7 décembre 1965, n. 18 §1.

[3] Ibid., n. 10, §2.

activement une personne à mourir ? Peut-on demander à quelqu'un d'aider activement à mourir ? En osant regarder la mort avec Jésus, le Christ, nous pouvons amorcer une réponse.

« Notre sœur la mort »

Chaque année, le 2 novembre, la liturgie invite à commémorer les fidèles défunts. Tout au long du mois de novembre, nous prions plus intensément pour eux. Cette prière ravive parfois notre souffrance, elle redit aussi notre foi pleine d'espérance : la mort est un passage, le passage le plus important depuis notre venue à la vie.

Pourquoi prions-nous pour les morts sinon parce que nous croyons que la mort est un passage de la vie en ce monde à la vie éternelle avec Dieu ? Nous prions parce que nous voulons que nos défunts connaissent le bonheur éternel. Car, nous le savons, l'âme est « spirituelle et immortelle[1] » et « le désir du bonheur s'accomplit dans la vision et la béatitude de Dieu[2] ». Ce passage, nous le regardons comme l'ultime « pâque » de nos vies. Ce passage est éclairé par la Pâque de Jésus : Il est tout entier passé de la mort à la vie. Sa résurrection l'atteste pleinement. C'est pourquoi saint Paul peut affirmer : « Si le Christ n'est pas ressuscité, votre foi est sans valeur » (1 Co 15, 17).

Saint François d'Assise termine son ode à la Création en osant chanter : « Loué sois-tu pour notre sœur la mort corporelle à qui nul homme vivant ne peut échapper. » Même si notre société cache la mort et la regarde peu en face, celle-ci est la compagne de nos vies et nous rappelle fraternellement son issue. En Jésus-Christ, « premier-né d'entre les morts » (Col 1,18 ; Ap 1,5), la mort devient bienheureuse. « Dans le Christ, tous recevront la vie », enseigne saint Paul (1 Co 15,22). Telle est la magnifique espérance chrétienne.

La mort, nous l'évoquons souvent, à chaque fois que nous prions le Je vous salue Marie : « Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous [...] maintenant et à l'heure de notre mort. » Les auteurs spirituels disent qu'il y a deux jours importants dans notre vie : l'aujourd'hui et celui de notre mort. À la lumière de l'Évangile, ces deux moments acquièrent une belle densité. Chaque matin, il est beau de dire au Seigneur « me voici », comme la bienheureuse Vierge Marie au jour de l'Annonciation : « Fiat, que tout m'advienne selon ta parole » (Lc 1,38). Chaque soir aussi, au seuil de la nuit comme au seuil de la mort, il est également beau de dire avec le vieillard Siméon, tout à la joie de la rencontre avec son Sauveur : « Maintenant, tu peux laisser ton serviteur s'en aller en paix ... » (Lc 2,29),

La science et la foi contre la douleur et la souffrance

Déjà en 1965, le Concile Vatican II, confiant dans les progrès de la science, remarquait : « Toutes les tentatives de la technique, si utiles qu'elles soient, sont impuissantes à calmer l'anxiété de l'être humain : car le prolongement de la vie que la biologie procure ne peut satisfaire ce désir d'une vie ultérieure, invinciblement ancré dans son cœur[3]. »

Aujourd'hui, la science médicale a progressé.

[1] Cf. *ibid.*, n. 14, §2.

[2] Cf. Catéchisme de l'Église Catholique, n. 2548.

[3] *Ibid.*, n. 18, §1.

[4] Cf. Jean-Paul II, encyclique *L'Évangile de la vie*, 25 mars 1995, n. 65.

Le développement des soins palliatifs est un gain important de notre époque. D'une manière très heureuse, ces soins allient compétence médicale, accompagnement humain grâce à une relation de qualité entre équipe soignante, patient et proches, et respect de la personne dans sa globalité avec son histoire et ses désirs, y compris spirituels. Grâce à ces soins, les familles peuvent mieux accompagner ceux qui, dans des circonstances douloureuses, s'approchent du grand passage de la mort. Nous encourageons la recherche et le développement des soins palliatifs afin que chaque personne en fin de vie puisse en bénéficier[1], aussi bien à son domicile que dans un EHPAD ou à l'hôpital. Chers frères et sœurs, il est bon que chacun de vous s'informe sur les soins palliatifs[2] pour bien accompagner l'un de vos proches qui en aurait besoin.

Dans certains cas cependant, la souffrance paraît insupportable, en particulier quand les traitements semblent impuissants. Il arrive aussi qu'une maladie incurable plonge la personne dans une angoisse ou un mal de vivre auxquels elle veut mettre fin. Notre foi est alors mise au défi de ces situations qui soulèvent des interrogations légitimes.

L'« aide active à mourir » permettrait évidemment de supprimer toute souffrance, mais elle franchirait l'interdit que l'humanité trouve au fond de son être et que confirme la Révélation de Dieu sur la montagne : « Tu ne tueras pas » (Ex 20,13 ; Dt 5,17). Donner la mort pour supprimer la souffrance n'est ni un soin ni un accompagnement : c'est au contraire supprimer la personne souffrante et interrompre toute relation. C'est « une grave violation de la Loi de Dieu[3] ». C'est une grave transgression d'un interdit qui structure notre vie sociale : nos sociétés se sont organisées en restreignant toute atteinte à la vie d'autrui. Pratiquer l'« aide active à mourir » est et sera la cause d'autres souffrances, en particulier celle du remords et de la culpabilité qui rongent insidieusement le cœur de l'être humain ayant consenti à faire mourir son semblable, jusqu'à ce qu'il rencontre la miséricorde du Dieu Vivant.

Le choix de la fraternité

Notre foi nous convie à une autre attitude : par elle nous choisissons l'accompagnement, envers et contre tout. La fraternité du bon Samaritain qui prend soin de son frère « à demi-mort » nous inspire ce chemin (Lc 10,33-35). La fraternité invite à nous entraider pour garder la force d'accompagner avec délicatesse, fidélité et douceur.

En lien avec les équipes soignantes, nous pouvons vivre cet accompagnement avec patience. L'agonie, c'est-à-dire les derniers moments de la vie, peut être plus ou moins longue, plus ou moins apaisée, plus ou moins dramatique. La tradition chrétienne connaît des gestes variés pour l'accompagner de manière humaine, vraiment fraternelle : les psaumes, la prière commune, mais aussi le fait de rester près d'une personne en fin de vie, sans se lasser.

L'accompagnement, pour alléger la douleur, peut aller jusqu'à la sédation. Cette sédation est souvent intermittente et doit être proportionnée. De façon rare, l'équipe soignante peut estimer juste d'accueillir la demande d'un patient de recevoir une sédation continue jusqu'au décès ou bien de l'envisager avec les proches, lorsque le patient ne peut plus exprimer sa volonté[4]. Il ne s'agit pas alors de donner la mort mais d'apaiser la souffrance. Ces décisions, toujours collégiales, doivent être prises

[1] La loi du 9 juin 1999 considère que c'est un droit pour chaque citoyen d'avoir accès aux soins palliatifs. Le dernier Avis du Comité consultatif national d'éthique reconnaît que ce n'est pas encore le cas pour tous les malades et met le développement des soins palliatifs en exigence préalable à l'éventuelle évolution législative (Avis 139, 30 juin 2022).

[2] Vous pouvez aller sur le site de la Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs (SFAP).

[3] Cf. Jean-Paul II, encyclique L'Évangile de la vie, 25 mars 1995, n. 65.

[4] Cela est prévu par la loi dite Clays-Léonetti du 2 février 2016.

dans un échange délicat avec les proches, notamment pour laisser le temps de vrais adieux, autant que possible.

Il est alors beau « de "savoir demeurer", de veiller avec ceux qui souffrent de l'angoisse de mourir, de "consoler", c'est-à-dire d'être avec dans la solitude, d'être une présence partagée qui ouvre à l'espérance[1]. » Il est beau de préparer le malade à voir Dieu. La présence de l'aumônier est importante. Quand cela est possible et correspond à la situation religieuse du patient en fin de vie, la célébration des sacrements de la Réconciliation, de l'Onction des malades et de l'Eucharistie est une étape très belle. N'oublions pas la communion reçue en viatique, c'est-à-dire au moment du passage vers le Père : elle est plus que jamais « semence de vie éternelle et puissance de résurrection »[2]. Et en tous les cas, la prière auprès d'un mourant, même silencieuse, n'a pas de prix pour nous qui croyons en « la communion des saints ».

Le baptême, source de vie

Frères et sœurs, mettre la main sur la durée de notre vie, choisir l'heure de notre mort, s'en faire le complice, c'est revenir sur l'engagement pris en notre saint Baptême. En lui, nous avons été plongés dans la mort et la résurrection de Jésus afin que, comme lui, nous vivions une « vie nouvelle » (cf. Rm 6,3-4). Par le Baptême, nous sommes purifiés et consacrés dans l'Esprit Saint pour offrir avec Jésus, chaque instant donné par Dieu durant notre vie sur la terre. La vie nouvelle des disciples de Jésus est celle de « l'amour » (cf. Rm 13,8-10), amour pour Dieu et pour notre prochain (cf. Mt 22,36-40). Se préparer à la mort, c'est, avec la grâce de Dieu, aimer et grandir dans l'amour pour Dieu et pour nos frères et sœurs. « Au soir de notre vie, nous serons jugés sur l'amour », selon le mot de saint Jean de La Croix qu'aime répéter le pape François[3].

Ainsi, notre Baptême est la vraie source de nos « directives anticipées[4] », qu'elles soient écrites ou simplement transmises oralement à une « personne de confiance[5] ». Il est bon de nous entraider à vivre, de nous faire mutuellement confiance pour être encouragés à vivre jusqu'au bout dans la dignité des enfants de Dieu.

Nous nous engageons à réfléchir à nos directives anticipées personnelles pour que notre mort ne soit ni volée ni imposée à Dieu, et nous vous invitons à en faire de même. Nous voulons que notre mort soit, grâce à l'Esprit Saint, grâce à la présence des frères et sœurs, grâce à l'accompagnement de la médecine, un passage offert librement où nous remettrons avec gratitude à notre Père des cieux tout ce qu'il nous aura donné. Nous voulons avec son Fils, Jésus, participer à l'offrande du monde, encore souffrant, pour son salut et la gloire de Dieu, en lui offrant tout l'amour vécu ici-bas. Nous voulons qu'elle soit en esprit et en vérité l'ultime pâque à l'image et ressemblance de la Pâque de Jésus. Nous voulons qu'elle soit un acte de confiance en l'infinie miséricorde de notre Dieu plus grand que tout.

Pour cela, comprenons bien la place essentielle de « l'intention » dans les décisions médicales en fin de vie. L'intention est-elle de soulager la souffrance trop dure en ménageant les instants encore à vivre, même si cela peut abréger les jours du malade ? Ou bien l'intention est-elle d'anticiper la mort

[1] Congrégation pour la doctrine de la foi, Lettre Samaritanus Bonus, V §1.

[2] Sacrements pour les malades, n. 144.

[3] Cf., par exemple, Bulle d'indiction, *Misericordiae Vultus*, n° 15. Voir la citation de saint Jean de La Croix (1542-1591), dans le Catéchisme de l'Église Catholique, n. 1022.

[4] Prévues par la loi du 22 avril 2005, article 7.

[5] Désignation de la « personne de confiance » prévue par la loi du 4 mars 2002 et précisée dans la loi du 22 avril 2005, article 8 : « L'avis de cette dernière, sauf urgence ou impossibilité, prévaut sur tout autre avis non médical, à l'exclusion des directives anticipées, dans les décisions d'investigation, d'intervention ou de traitement prises par le médecin. »

pour en finir avec la souffrance[1] ? Dieu dit : « Choisis la vie ! » (cf. Dt 30,19). Aidons-nous mutuellement, en écoutant l'avis des soignants, à discerner entre ce qui est soin, hydratation et nourriture dus au malade, même si la mort devient certaine, et ce qui pourrait être acharnement thérapeutique vain et source de souffrance inutile[2]. Oui, aidons-nous à discerner les choix de vie tout en consentant à la mort qui vient.

La solidarité humaine

Légaliser le suicide assisté ou l'euthanasie, appelés par euphémisme « aide active à mourir », est une proposition récurrente face à la mort, ou plutôt au désir de mourir. Présentée comme une ouverture voire un progrès, elle a l'apparence d'une liberté plus grande de chaque personne qui, dit-on, a le droit de choisir sa mort en raison de son autonomie [3]. Elle ne nuirait en rien aux autres, est-il ajouté, puisque personne n'y serait obligé.

L'envisager ainsi, c'est oublier la dimension éminemment sociale de la mort, et la solidarité humaine qui en découle. Qu'on le veuille ou non, le choix individuel du suicide assisté ou de l'euthanasie engage la liberté d'autrui convoqué à réaliser cette « aide active à mourir ». Il brise de façon radicale l'accompagnement fraternel prodigué ; il transforme profondément la mission des soignants. Il ruine la fécondité du symbole du bon Samaritain qui inspire l'amour, socle d'une « société digne de ce nom[4] ». Vivre la mort comme un choix individuel, à faire ou à ne pas faire, est inhumain. Nous sommes tous des êtres en relation, heureux de nous confier les uns aux autres. C'est dans la confiance en autrui que chacun peut envisager sa mort. Peut-on imaginer ce que vivraient profondément des enfants dont le père ou la mère déciderait que soit mis fin à sa vie ? Que signifierait pour un fils ou une fille de décider ce moment pour sa mère ou son père ne pouvant plus s'exprimer, ou même simplement y contribuer ou refuser d'y contribuer ? Face à la pression que susciterait la possibilité de choisir de mourir, quelle serait la liberté intérieure réelle d'une personne fragilisée par la maladie ? Par ailleurs, comment d'éventuels désaccords familiaux seraient-ils vécus ? Même si un dispositif réglementaire régulerait le processus de décision pour choisir sa mort, des proches désunis pourraient-ils trouver la paix du cœur ?

Comment ne pas être très attentifs à la situation des personnes atteintes d'un mal incurable, sans être en fin de vie à court terme ? Se voir diminuer est parfois insupportable. D'aucuns réclament de mourir en exprimant le désir de ne pas devenir un poids pour leurs proches. Céder à leur désir peut être

[1] L'intention est « un élément essentiel » pour discerner la bonté morale d'un acte humain (Catéchisme de l'Église Catholique, n. 1752). Jean-Paul II, au n. 65 de son encyclique L'Évangile de la vie, écrit : « Par euthanasie au sens strict, on doit entendre une action ou une omission qui, de soi et dans l'intention, donne la mort afin de supprimer ainsi toute douleur. L'euthanasie se situe donc au niveau des intentions et à celui des procédés employés. »

[2] Saint Jean-Paul II confirme la possibilité morale de refuser l'acharnement thérapeutique (L'Évangile de la vie, n. 65). La Congrégation pour la doctrine de la foi évoque « l'obligation morale d'exclure l'acharnement thérapeutique » (Lettre Samaritanus Bonus du 25 juin 2020, V § 2. La loi civile dite Léonetti du 22 avril 2005 l'interdit.

[3] Au sujet de l'autonomie, Jean-Paul II, au n. 64 de L'Évangile de la vie, écrit : « En refusant ou en oubliant son rapport fondamental avec Dieu, l'homme pense être pour lui-même critère et norme, et il estime aussi avoir le droit de demander à la société de lui garantir la possibilité et les moyens de décider de sa vie dans une pleine et totale autonomie. C'est en particulier l'homme des pays développés qui se comporte ainsi ; il se sent porté à cette attitude par les progrès constants de la médecine et de ses techniques toujours plus avancées. [...] Dans ce contexte, la tentation de l'euthanasie se fait toujours plus forte, c'est-à-dire la tentation de se rendre maître de la mort en la provoquant par anticipation et en mettant fin ainsi "en douceur" à sa propre vie ou à la vie d'autrui. »

[4] Cf. Fratelli tutti, 3 octobre 2020, n. 71. Prenez le temps de lire l'admirable deuxième chapitre « Un étranger sur le chemin » de cette encyclique du pape François, Fratelli tutti.

présenté comme un acte de fraternité, et en tous les cas, de respect individuel. Cependant, la demande suffit-elle à justifier la solution de la mort ? De plus, le désir de quelques-uns doit-il conduire notre société à proposer la mort à toutes les personnes incurables ? Que vivront-elles si, plus ou moins explicitement, leur est présentée la possibilité de demander à être aidées à mourir ? La dynamique entière du soin en serait gravement déviée.

Légiférer en ce sens signifierait imposer à tous de faire un choix individuel. Cela éloignerait de la véritable liberté qui grandit dans la relation et qui suppose d'assumer ce que nous sommes en vérité, des êtres mortels qui ne s'appartiennent pas. Le fait même de proposer un tel choix accentuerait le mal-être de notre société et enfoncerait un peu plus notre humanité dans l'individualisme mortifère. Pour nous, chrétiens, ce serait s'éloigner du dessein sauveur voulu par Dieu : « Rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés » (Jn 11,52).

Nous le comprenons, notre foi et notre charité sont et seront sollicitées. Foi et charité éclairent notre chemin et guident nos pas face à la mort et à l'accompagnement dû aux mourants. Elles demandent aussi d'éviter les jugements incompatibles avec le respect dû à chaque personne humaine. Elles donnent le courage de recommencer sans cesse à construire une fraternité, avec la grâce de Dieu et l'aide de la communauté.

L'aide active à vivre

Nos paroles seront peut-être de peu de poids face aux opinions apparemment dominantes. Pourtant, bon nombre de nos concitoyens s'interrogent devant la question radicale de la mort : « Ô mort, où est ta victoire ? » Ils voudraient tellement que la victoire soit à la vie ! Notre engagement à être ensemble serviteurs de la vie est la réponse à l'appel que Jésus nous adresse en proposant l'attitude du bon Samaritain : « Va, et, toi aussi, fais de même » (Lc 10,37).

Sans doute avons-nous à examiner les modalités de la prise en charge personnelle et collective des personnes âgées, afin de leur proposer les meilleures conditions d'une fin de vie digne et d'une bonne approche de la mort. Il serait bon de nous instruire les uns les autres, de nous aimer en vérité et, osons le dire, de nous préparer, sans crainte, à bien mourir.

Il convient que chacun se prépare à la maladie et à la mort. On ne le fait pas en s'angoissant, en imaginant le pire, mais en apprenant à profiter de chaque instant pour se rapprocher de Dieu et des autres. Demandons la grâce de comprendre qu'être dépendant n'est pas une déchéance : la condition humaine est belle dans le fait même que nous sommes dépendants les uns des autres. Il y a des moments dans la vie où chacun donne beaucoup, et d'autres où chacun a à recevoir avec reconnaissance.

Gratitude et espérance

À ceux qui sont au service de la fin de vie de personnes fragilisées, que ce soit à court terme ou à moyen terme, qu'elles soient âgées ou non, qu'elles soient peut-être des jeunes ou des enfants, nous voulons redire les mots de saint Paul en conclusion de sa prédication sur la résurrection :

« Mes frères bien-aimés, soyez fermes, soyez inébranlables, prenez une part toujours plus active à l'œuvre du Seigneur, car vous savez que, dans le Seigneur, la peine que vous vous donnez n'est pas perdue » (1 Co 15,58).

Nous vous invitons à faire vôtre ce grand chapitre 15 de la Première Lettre aux Corinthiens sur la résurrection du Christ et sur la résurrection des morts. Nous vous invitons à le méditer en priant l'Esprit

Saint de donner à notre société la joie de choisir la vie, de choisir l'aide active à vivre et à bien mourir. Nous vous confions cette Parole de Dieu « afin que vous débordiez d'espérance » (Rm 15,13). « Rendons grâce à Dieu qui donne la victoire par notre Seigneur Jésus Christ » (1 Co 15,57), exhorte saint Paul. Nous rendons grâce pour les soignants, les aidants, les aumôniers des hôpitaux et des EPHAD, pour le personnel dévoué, les bénévoles et les visiteurs bienfaisants de nos parents et amis en établissements de santé, et pour les frères et sœurs qui tiennent la main de ceux qui nous quittent, souvent en leur demeurant proche dans le silence. Tous contribuent à la victoire de la paix ! Combien de témoins nous révèlent la fécondité de l'attention aux mourants pour que la paix advienne dans leur âme, et aussi dans le cœur de leurs proches !

Au cours de notre assemblée à Lourdes, nous prions le Seigneur des morts et des vivants pour qu'il accorde à tous et à chacun, à ses fils et ses filles bien-aimés unis par le Baptême à Jésus ressuscité, à tous nos frères et sœurs en humanité, un surcroît de sagesse et aussi la grâce d'une « bonne mort[1] ». « Pour un chrétien, dit le pape François, la bonne mort est une expérience de la miséricorde de Dieu, qui est proche de nous aussi dans ce dernier moment de notre vie. » Il ajoute : « Que saint Joseph nous aide à vivre le mystère de la mort de la meilleure manière possible[2]. » Ici, nous prions le Seigneur pour vous et, plus spécialement, pour ceux qui sont confrontés à une fin de vie souffrante. Nous prions, conscients de ce que le grand débat sur la fin de vie peut faire résonner au plus profond de chacun de nous. Que la Vierge Marie obtienne pour tous le don caché de l'Esprit Saint qui fait discerner la beauté de la vie et la grandeur de la fraternité.

À Lourdes, le 8 novembre 2022
Les évêques de France.

[1] Cf. Missel romain (2021), Messe « pour demander la grâce d'une bonne mort », p. 1151.

[2] Pape François, Catéchèse du 9 février 2022 : « Saint Joseph, patron de la bonne mort. » Dans cette catéchèse, le Pape rappelle la tradition selon laquelle saint Joseph mourut entre les bras de Jésus et de la Vierge Marie (Benoît XV, Motu proprio Bonum Sane, 25 juillet 1920).